



Vente de la maison congé du locataire

Par **jmi66**, le **25/06/2008** à **10:43**

Bonjour,rnrnPropriétaire d'un bien actuellement loué, le bail expire le 31 mars 2009. Voulant vendre mon bien avant l'expiration du bail ai je le droit ???rnrnJe souhaite envoyer une LRAR le 1 er juillet au locataire sachant qu'il faut 6 mois de préavis le bien doit etre libre au 31 janvier 2009, je sais qu'il y a une date ou ne pouvons pas expulser suis je soumis à cette loi ?? ou meme si le congé pour vente tombe en hiver je peux mettre toutes les demarches en oeuvre ????? merci de votre réponse

Par **saladine**, le **25/06/2008** à **22:06**

bsr,rnrn(s'il s'agit d'une habitation !)
vous ne pourrez pas avancer la date du congé avant la date de fin du bail (3 ans en tant que personne physique et 6 ans en tant que personne morale). vous devrez donner congé à l'échéance de la période, en respectant le préavis.rnrnsi votre locataire utilise le bien comme habitation, il a un droit de priorité, c'est à dire qu'il a une priorité pour racheter votre bien. vous devez lui proposer en premier la vente de l'habitation.rnrncdt